



Succession des grand parents et donation

Par **louissette54**, le **02/11/2015** à **21:15**

Bonjour,

Mes grands-parents m'ont fait donation de leur maison. Ils sont décédés, mon père aussi.
Ai-je droit à la succession de mon père malgré la donation ?
Merci.

Par **Tisuisse**, le **03/11/2015** à **09:02**

Bonjour,

La donation s'est faite quand ? par devant notaire ?
Votre père avait-il des frères et sœurs ? si oui, combien ?
Vous-même, avez-vous des frères et des sœurs ? si oui, combien ?

Par **louissette54**, le **03/11/2015** à **23:02**

Bonjour

la donation a été faite devant notaire en mai 1996. Mes grands parents sont décédés l'un en 2002 et l'autre 2003 mon père est décédé en 2010. Mon père a une sœur. et j'ai cinq frères et sœurs du côté de mon père mais nous n'avons pas la même mère

Par **amajuris**, le **04/11/2015** à **10:08**

bonjour,
vous êtes héritier réservataire de votre père.
depuis 2010 la succession de votre père devrait être réglée.
votre père a-t-il du payer une soulte à sa soeur suite à la donation ?
salutations

Par **louissette54**, le **04/11/2015** à **21:52**

Bonjour
Non ce sont mes grands parents qui m'ont fait la donation devant notaire en 1996 et ma tante
et mon père étaient d'accord